



## cloture de livret LDDS

Par **Lahon thomas**, le **26/01/2024** à **23:12**

Bonjour,

pendant des années la banque, enfin mon conseiller et ses collaborateurs ainsi que la dir de l'agence, ont joués avec des offres de contrats groupés esprit libre (pour ceux qui connaissent)

Suite au deces de ma maman et une situation difficile (surtout moralement), j'ai décidé d'être moins bon (soyez le 2 fois et vous deviendrez bonbon et les gens vous mangent).

La directrice d'agence n'a pas appréciée ma mise en demeure pour l'obtention de réponse claire sur leur façon d'agir sur mon compte (mise en place d'offre groupé, retrait de ces meme offres sans prevenance, communication avec mon épouse des mon compte, et censure d'information auprès d'elle quand je suis présent)

ce qui entraîna mon exclusion sous 30j cf le courrier en ma possession, la loi exige 60j.

contact avec la FBF organe de médiation extérieur à la banque qui triche sur la chronologie.

et donc ma question suit :

pour cloturer mon livret dev durable et solidaire, ils ont transmis un cheque de banque, j'ai essayer de le déposer dans mon agence en ligne via la poste ( unique moyen possible) mais il a été perdu.

Le livret a t'il été cloturer alors que le chèque n'a pas été encaissé ?

Par **yapasdequoi**, le **27/01/2024** à **08:05**

Bonjour,

La cloture du compte et l'encaissement du chèque de banque sont 2 opérations différentes. L'un n'implique pas l'autre.

Vous auriez pu demander un virement de la somme puis cloturer le compte.

Par **Lahon thomas**, le **27/01/2024 à 13:08**

que deviennent les sommes du dit chèque de banque si le compte est cloturé ?

et pour en faire une demande, encore faut-il que l'emeteur de la demande soit entendu.

Par **Marck.ESP**, le **27/01/2024 à 13:57**

Bonjour

Après une déclaration de perte qui permettra à l'établissement de mettre opposition, il pourra vous en délivrer un nouveau.

Par **youris**, le **27/01/2024 à 14:19**

bonjour,

le chèque a peut-être été perdu mais pas pour tout le monde.

il me semble que vous devez faire une déclaration de perte puis une lettre de désistement pour le cas ou vous retrouveriez ce chèque afin que la banque vous en établisse un nouveau.

salutations

Par **miyako**, le **27/01/2024 à 15:32**

Bonjour,

C'est exactement ce qu'il faut faire et une lettre de désistement en recommandé AR .Vous trouvez un model de sur internet.

Cordialement